

Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20250704-A2025-008-AR
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

ARRETE DU PRESIDENT
N° A2025-008

Objet : Fermeture de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey

Le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,

VU le règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage et plus particulièrement son article 6 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser des travaux de remise en état et d'améliorations des équipements (réfection des locaux sanitaires, remise en état général de la plomberie) ;

ARRETE

Article 1 :

L'aire d'accueil des gens du voyage d'Ambérieu-en-Bugey sera fermée à partir du lundi 7 juillet 2025 et jusqu'à la fin des travaux cités ci-dessus, pour une durée maximale d'un mois.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département et notifié au chef de brigade de la gendarmerie d'Ambérieu-en-Bugey.

Fait à Chazey-sur-Ain, le 4 juillet 2025.

Le président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER



Le Président,
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
et informe que le présent arrêté
peut faire l'objet d'un recours
devant le Tribunal Administratif de Lyon
dans un délai de deux mois
à compter de sa publicité.

TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE LE : 08/07/2025

PUBLICATION LE : 08 JUL. 2025